

A PROPOS D'UNE CAPTURE DE CHOUETTE DE TENGMALM (*Aegolius funereus*) DANS LA REGION DE BEAUMONT-WALCOURT

Le premier octobre 1981, vers 21 heures, nous retirons une chouette de petite taille dans la bourse inférieure d'un filet japonais. Ce dernier faisait partie d'un alignement d'autres identiques installés en travers d'un bosquet humide de plaine, pour le baguage de petits passereaux migrateurs. Dans le faisceau de la torche électrique, elle passait pour une Chouette chevêche (*Athene noctua*) et ce n'est qu'à domicile que son aspect «Tengmalm» typique nous a frappé.

Les caractères anatomiques étaient nets :

- disques faciaux subanguleux à leur partie supérieure,
- doigts emplumés à la façon des Chouettes hulottes (*Strix aluco*) et non couverts des soies caractéristiques rencontrées chez la Chevêche et la Chouette effraie (*Tyto alba*),
- contour des taches claires du plumage plus franc, plus tranché et plus arrondi que chez la Chevêche,
- formule alaire absolument conforme à celle de la littérature : la troisième rémige primaire la plus longue et non de même longueur que la quatrième comme c'est le cas chez la Chevêche.

Diverses mensurations et le poids ont été relevés :

Poids : 95 gr

Longueur alaire : 159 mm (courbure rabattue)

Longueur de la queue : 92 mm

Longueur des tarso-métatarsiens : plus ou moins 30 mm

Longueur de l'ongle arrière : 10 mm

Longueur du bec, pointe - cire : 12,5 mm

pointe - narine : 12,5 mm

pointe - base du crâne : plus ou moins 21 mm

Le faible poids et la longueur alaire, comparée à celle donnée par R. Verhéyen (1944) (mâle : 160 à 170 mm; femelle : 165 à 180 mm) ne tolèrent aucun doute sur le sexe. Finalement, l'oiseau a été identifié comme Chouette de Tengmalm mâle en plumage annuel. Après baguement (E9 4521), il fut relâché, vers le milieu de la nuit, à environ 500 m du lieu de capture.

Cet endroit, nous l'avons précisé, est un petit bois humide situé à la limite des communes de Castillon et de Clermont (Namur). Il est bordé d'un ruisseau et entouré de cultures céréalières et de prairies basses. On y remarque trois parties distinctes : une frênaie couvrant un sol envahi par la Grande Ortie; une peupleraie sur sous-bois de Saules, où pousse le Chiendent-ruban et une bande de terrain intermédiaire, plus restreinte, dépourvue d'arbres, mais couverte de Reines-des-prés et d'Epilobes hirsutes. L'ensemble atteint à peine une superficie de 1,5 ha; l'altitude est voisine de 187 m.

COMMENTAIRES

Seule mention de la Chouette de Tengmalm en 1981 dans le pays, cette capture présente l'intérêt supplémentaire d'avoir été réalisée en dehors des zones d'observation connues en Belgique et dans un type de milieu où l'on ne s'attend pas à la rencontrer.

On se souvient que toutes les données antérieures, à l'exception de deux - celles d'Oignies - proviennent de l'est du pays (TRICOT, 1977; SIMON, DELMEE et DACHY, 1980). Or notre capture a eu lieu dans la partie condruzienne de l'Entre-Sambre-et-Meuse, à 35 km d'Oignies-en-Thiérache, où l'espèce a niché en 1972 et 1980, en forêt, à

une altitude de 350 m. Réputée sédentaire et erratique, elle se livre, selon VERHEYEN, à des déplacements automnaux et hivernaux vers des régions plus basses en Europe Centrale. Ceci, peut-être, pourrait, dans une certaine mesure, expliquer les faits rapportés ci-dessus.

La présence d'une Chouette de Tengmalm dans un bosquet isolé en plaine, paraît fort insolite pour cette espèce sylvicole rencontrée jusqu'alors dans les régions les plus élevées du pays. C'est ainsi que, bague à l'endroit de la capture, à la lumière d'une torche électrique et dans un tel milieu, cet oiseau aurait pu être identifié comme Chouette chevêche. C'est un fait notoire que des observateurs déterminent parfois les espèces «au biotope» ou jugent de la vraisemblance des observations des autres en se référant aux caractéristiques du milieu où elles ont été faites? Les conditions dans lesquelles la détermination de cette chouette a eu lieu devraient inciter à plus de vigilance et d'auto-critique aussi bien à propos d'observations personnelles que de jugements émis sur la validité de celles d'autrui.



Fig. 1 – Le site de capture de la Chouette de Tengmalm (*Aegolius funereus*), le 01 octobre 1981 (Photo J. Doucet)



Fig. 2 – Chouette chevêche (*Athene noctua*) et Chouette de Tengmalm (*Aegolius funereus*), 01 octobre 1981 (Photo J. Vandervelden)

BIBLIOGRAPHIE

- SIMON, P., DELMEE, E. et DACHY, P. (1980) : Nouveau cas de nidification de la Chouette de Tengmalm (*Aegolius funereus*) sur le plateau ardennais de l'Entre-Sambre-et-Meuse. *Aves*, 17 : 87 -94.
- TRICOT, J. (1977) : Septième rapport de la Commission d'Homologation. *Aves*, 14 : 1 - 82
- VERHEYEN, R. (1944) : *Les Rapaces diurnes et nocturnes de Belgique*. Patrimoine du Musée royal d'Histoire naturelle de Belgique, Bruxelles.

Reçu le 14.09.83

Jean Doucet
Ch. du Seigneur, 30
B - 6449 Clermont